

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Approbation du plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Bayonne.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'enquête publique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Bayonne en vue de son approbation s'est déroulée en mairie du 23 octobre 2006 au 24 novembre 2006.

Cette enquête a suscité un vif intérêt puisque de nombreuses personnes sont venues se renseigner et visiter l'exposition publique organisée à cette occasion.

Cependant, le nombre des observations consignées dans le registre (38) reste modeste au regard du nombre de visiteurs.

Sur l'ensemble de ces observations :

- Une première moitié exprime un avis favorable sans restriction au regard de la politique menée en secteur sauvegardé et en sollicite la poursuite : embellissement de la ville, préservation de l'authenticité du cœur historique...
- L'autre moitié soulève des réserves ou des questionnements quant à des dispositions règlementaires ou des problèmes de gestion urbaine du centre historique (stationnement, circulation, aménagement des espaces publics, parcours des navettes...).

Il est à noter qu'aucune observation consignée dans le registre d'enquête publique n'émet d'avis négatif à l'encontre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Sur la politique générale et le cadre de vie :

Les préoccupations liées aux nuisances sonores ont été les plus récurrentes, les observations émises portant essentiellement sur l'interdiction du double-vitrage en secteur sauvegardé. Les études environnementales réalisées récemment par un cabinet indépendant montrent que les griefs faits au P.S.M.V. sur ce point reposent sur des présupposés techniques erronées. En effet, le P.S.M.V. préconise le recours à un vitrage épais, un survitrage, ou une double-fenêtre suivant le cas, chacune de ces solutions étant plus performante que le double vitrage classique.

Les climatiseurs, d'aspect inesthétique, générateurs de bruit et d'inconfort, suscitent également nombre de remarques. Les dispositions du P.S.M.V. ne peuvent qu'améliorer leur insertion.

Sur le plan règlementaire :

Au total peu d'observations portent sur les dispositions règlementaires :

- 5 interventions sollicitent la levée de curetages particuliers. Le commissaire-enquêteur a accédé à trois de ces demandes en précisant toutefois que les curetages ont une fonction de salubrité et de sécurité des habitants et que leur levée laisse les propriétaires totalement responsables de situations qu'il leur reviendra de régler dans le respect de la réglementation en vigueur sur les plans de la salubrité et de la sécurité des occupants.

- Les emprises constructibles ont également fait l'objet d'observations. Ces emprises jouent un rôle essentiel dans le renouvellement urbain, l'offre de surfaces utiles au développement économique du centre-ville (activités tertiaires ou commerciales). C'est pourquoi elles ont été jugées utiles et ont été maintenues, à l'exception de celle située face à la cathédrale.

- La question de l'interdiction des panneaux solaires a été évoquée. Cette interdiction est en apparence contradictoire avec des objectifs de développement durable. Néanmoins, avant d'édicter une telle interdiction, le potentiel solaire mobilisable en centre historique a été identifié et jugé très faible. Au regard des orientations des couvertures d'immeubles d'une part et des besoins à satisfaire d'autre part, les possibilités de mise en œuvre de panneaux seraient très marginales. Toutefois, cette interdiction pourrait être reconsidérée si des améliorations techniques et esthétiques étaient apportées.

Ces différents points résument succinctement les conclusions de l'enquête du commissaire-enquêteur que vous trouverez intégralement dans le rapport en annexe.

La commission locale du 16 Février 2007 a statué définitivement sur le projet en acceptant les conclusions du commissaire-enquêteur.

Je vous invite donc, à la suite de la commission locale, à :

- approuver ses conclusions,
- demander à M. le Maire de transmettre cette délibération au Ministère de la Culture,
- demander l'approbation du P.S.M.V. de Bayonne qui devrait intervenir en Avril ou Mai 2007.

Adopté.

Mme Larran-Lange ne prend pas part au vote.

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Mme Baratchart-Damestoy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.